

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 13 décembre 2021

N° 339/12/2021 : AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DES BUDGETS (PRINCIPAL ET ANNEXES) DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 13 décembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à l'Espace VALOREM 95 Grande Rue Sapiac à Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 07 décembre 2021.

Présents Titulaires : 43

Mesdames, Messieurs, Philippe BECADE, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Axel de LABRIOLLE, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Colette ESNAULT, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Sandrine LAGARDE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 2

Messieurs, Jean-Martial DEJEAN à Khalid LAABID, Stéphane GONZALEZ à Arnaud HILION.

Absents Excusés : 3

Madame, Messieurs, Mathieu ALBERT, Michel CORNILLE, Lucie FOURNEL.

Monsieur Thierry DEVILLE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Président rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Selon l'article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37 (VD) du code général des collectivités territoriales

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Dans l'attente du vote du Budget Primitif 2022 du budget principal et des budgets annexes du Grand Montauban, il est proposé d'adopter cette mesure afin de faire face aux dépenses budgétaires d'investissement à intervenir avant son vote, dans le cadre de l'exécution des délibérations et décisions prises. Il est donc proposé d'autoriser l'ouverture des crédits budgétaires pour 2022 à hauteur de 25 % de l'année 2021 pour les investissements votés (hors dette), suivant le tableau détaillé ci-dessous.

Détail des ouvertures de crédits budgétaires 2021 du budget principal et des budgets annexes (en €)

BUDGET PRINCIPAL

CHAPITRE COMPTABLE	NATURE COMPTABLE	CREDITS OUVERTS 2020	AUTORISATION 25% BUDGET 2021
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 413 787	353 447
	2031	1 300 187	325 047
	2051	113 600	28 400
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 752 284	4 438 071
	2111	190 000	
	2115	636 000	
	2121	2 000	500
	21533	50 000	12 500
	21571	300	75
	21578	67 219	16 805
	2158	10 180	2 545
	21751	10 345 412	2 586 353
	21752	4 404 881	1 101 220
	21782	10 000	2 500
	2181	434 620	108 655
	2182	693 752	173 438
	2183	154 000	38 500
	2184	32 881	8 220
	2188	721 040	180 260
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 558 319	1 389 580
	2312	165 000	41 250
	2313	3 004 997	751 249
	2315	907 322	226 831
	2317	845 000	211 250
	238	636 000	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	4 008 611	1 002 153
	2041412	1 000 000	250 000
	2041632	10 696	2 674
	204172	498 454	124 614
	204182	150 000	37 500
	20421	11 500	2 875
	20422	2 337 961	584 490
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENTS		28 733 001	7 183 250

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAIN

CHAPITRE COMPTABLE		<i>NATURE COMPTABLE</i>	CREDITS OUVERTS 2020	AUTORISATION 25% BUDGET 2021
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 536 913	384 228
		21753	1 536 913	384 228
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENTS			1 536 913	384 228

BUDGET ANNEXE PEPINIERE D'ENTREPRISES

CHAPITRE COMPTABLE		<i>NATURE COMPTABLE</i>	CREDITS OUVERTS 2020	AUTORISATION 25% BUDGET 2021
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 865	466
		2188	1 865	466
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		10 000	2 500
		2313	10 000	2 500
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENTS			11 865	2 966

BUDGET ANNEXE EAU

CHAPITRE COMPTABLE		<i>NATURE COMPTABLE</i>	CREDITS OUVERTS 2020	AUTORISATION 25% BUDGET 2021
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		170 000	42 500
		2031	140 000	35 000
		2087	30 000	7 500
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 000	750
		2111	3 000	750
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		6 412 141	1 603 035
		2313	5 196 027	1 299 007
		2315	315 902	78 975
		2317	900 212	225 053
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENTS			6 585 141	1 646 285

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

CHAPITRE COMPTABLE	NATURE COMPTABLE	CREDITS OUVERTS 2020	AUTORISATION 25% BUDGET 2021
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	285 000	71 250
	2031	274 747	68 687
	2087	10 253	2 563
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 500	625
	2111	2 000	500
	2183	500	125
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 330 000	582 500
	2315	884 060	221 015
	2317	1 433 045	358 261
	238	12 895	
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENTS		2 617 500	654 375

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

CHAPITRE COMPTABLE	NATURE COMPTABLE	CREDITS OUVERTS 2020	AUTORISATION 25% BUDGET 2021
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 467	3 367
	2031	13 467	3 367
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENTS		13 467	3 367

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 30 novembre 2021,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans les conditions exposées ci-dessus,
- adopter les ouvertures de crédits anticipées correspondantes.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

<p>Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :</p> <p>De sa transmission en Préfecture le :</p> <p align="center">15 DEC. 2021</p> <p>De sa publication et/ou affichage le :</p> <p align="center">15 DEC. 2021</p>
--

Pour extrait certifié conforme,
Montauban, le 13 décembre 2021

Le Président,
Thierry DEVILLE



